

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-033**

**Séance du 16 juin 2022**

**Avis relatif à l'évaluation du plan de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle  
2016-2020**

Lors de sa séance du 16 juin 2022, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a examiné le plan de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle (2016-2020). Le document transmis par le PNR des Volcans d'Auvergne est de bonne facture. La rédaction répond aux attentes de l'État concernant les évaluations de plans de gestion (Art 332-22 du Code de l'Environnement).

Pour cela, après lecture et analyse du document relatif au plan de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, le CSRPN émet un **avis favorable assorti des recommandations suivantes** :

- Il apparaît un manque de transversalité entre la structure PNR Volcans d'Auvergne (notamment le CA) et la conservation de la RNN (assurée par le PNR des Volcans d'Auvergne). Nous le constatons à plusieurs reprises, notamment sur la non-réalisation de l'action MS6 « Apporter le soutien nécessaire à l'émergence d'une solution de traitement des eaux usées du village ». Il est regrettable que des solutions politiques, techniques et financières ne soient pas trouvées, ou, au moins, recherchées. Malgré l'affichage de l'action MS6, aucune action n'a été menée afin de limiter, voire solutionner ce problème. Tant que les eaux usées du village continueront de se déverser dans une partie de la réserve, les actions menées en matière de préservation (notamment des habitats eutrophes) seront vaines.
- Action CS12 « Evaluer la menace du boisement sur les milieux à fort enjeu » avec pour objectif de « contrôler la colonisation des ligneux sur les milieux tourbeux à enjeu ». Il apparaît des choix de gestion qui semblent contradictoires, et pourtant déjà soulignés lors de l'examen du plan de gestion et toujours pas explicités (contrôle des bouleaux versus zone de libre évolution – 3ha). A la lecture du plan de gestion et de l'évaluation du plan de gestion, nous n'arrivons pas à identifier la localisation de l'îlot boisé en libre évolution, ce qui est regrettable, notamment pour sa pérennité.

Une étude de Pierre GOUBET (2019) permet de mettre en avant que le processus actuel de colonisation découle autant de la dynamique naturelle du milieu que de l'eutrophisation des eaux du lac.

Les chantiers d'arrachage, coupes, cerclage, annélation sur les bouleaux en 2018 et en 2021 ne sont pas probants d'efficacité. Les rejets sont nombreux, la dynamique naturelle enclenchée et l'apport en nutriments est constant, donc ce type de travaux manque d'efficacité. De plus, il manque une zone témoin afin de pouvoir comparer les zones avec ou sans travaux. C'est un

point essentiel pour les futurs éventuels chantiers de ce type.

- Dans l'optique de la révision du plan de gestion, une plus grande recherche de limitation des sources d'eutrophisation des eaux du Lac est attendue, avec par exemple des zones tampons plus conséquentes autour du Lac d'en Bas.
- Également dans l'optique de la révision du plan de gestion, le conseil attend une clarification des choix de gestion, et de leur zonage d'application (cartographie explicite), entre les trois grands types : libre-évolution choisie, actions d'entretiens prévues, zones en attente d'éventuels travaux.
- Action OO8 : la Bécassine des marais est considérée comme espèce à enjeu. Or, elle continue d'être chassée sur le territoire de la réserve. Des actions visant à limiter l'impact de la chasse voire à interdire la chasse sur cette espèce n'apparaissent pas, et sont donc attendues notamment dans le cadre de la future rédaction du plan de gestion de la réserve.
- Actions MS8 et CC1 « Etablir un partenariat avec les gestionnaires de la pêche du Lac d'en Bas » et « Informer les pêcheurs des enjeux de la réserve », ces objectifs ne sont que très partiellement atteints. A la lecture du dossier, et consécutivement à l'entretien en séance, des difficultés relationnelles entre les différents protagonistes font jour. Une recherche de médiation est à trouver, par exemple en sollicitant une approche sociologique.
- La qualité des photos, des baromètres de couleur, et surtout des cartes, est médiocre. Les images sont pixélisées, ce qui rend la lecture et l'interprétation compliquées. Une plus grande attention à la présentation sera attendue, notamment lors de l'examen du futur plan de gestion 2020-2025.

#### Remarques générales de forme :

- Nous notons un problème d'affichage et de réalisation effective de l'action OLT2 « Favoriser la biodiversité ». En effet, le CSRPN mettait déjà en avant dans son avis de 2016 que cet objectif à long terme était mal nommé. A la lecture du document nous ne comprenons pas pourquoi il existe 6 indicateurs de l'Objectif à long terme 2 (dont Rhopalocères, Odonates, Oiseaux, Flore, Habitats naturels), alors que pour les objectifs du plan de gestion (2016-2020), il y a des indicateurs différents qui ne pourront pas être rattachés à l'OLT2 comme : Mollusques, Mammifères, Aranéofaune, Hétérocères etc.
- À la suite de la demande du CSRPN de voir modifier l'intitulé de cet objectif OO6 « Engager la conversion de mégaphorbiaies et moliniaies en prairies plus oligotrophes » en lieu et place de « en prairies à jonc acutiflore », les rédacteurs ont pris en compte partiellement la demande, ce qui génère dans le document trois formulations différentes. Outre le problème de cohérence, et de pertinence de l'action, se pose la question de l'objectif en tant que tel.
  - Pages 25 et 29 « Engager la conversion de mégaphorbiaies et moliniaies en prairies oligotrophes »
  - Page 48 « Engager la conversion de mégaphorbiaies et moliniaies en prairies »

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Auvergne-Rhône-Alpes



- Page 58 « Engager la conversion de mégaphorbiaies et moliniaies en prairies à jonc acutiflore »

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS